

## Qu'est-ce qu'un Foyer Jeune Travailleur (FJT) ?

Un **foyer jeune travailleur** est une structure d'hébergement spécialement conçue **pour les jeunes adultes qui entrent sur le marché du travail ou qui poursuivent leurs études**. Ces foyers fournissent un **logement temporaire aux jeunes âgés de 18 à 30 ans**, qui sont généralement en début de carrière professionnelle, en formation, en apprentissage ou en poursuite d'études supérieures.

**Source :** La Loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 et le Décret n°2007-782 du 10 mai 2007 pris pour l'application de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement (décret "FJT").

### CRITERES

#### AGE

18 à 25 ans, jusqu'à 32 ans pour les RJA  
(*Résidence Jeunes Actifs*).

En situation régulière

#### RESSOURCES

Salaire et/ou contrat d'alternance/formation

#### AUTONOMIE

Les personnes doivent être autonomes dans les démarches administratives et dans la vie quotidienne.

**Demande de la garantie « VISALE » obligatoire**

**En cas de séparation :** justificatif de divorce ou de procédure de divorce en cours.

### ACCOMPAGNEMENT

**Pas d'accompagnement social** mais il peut y avoir un accompagnement léger vers le logement de droit commun.

**Logements meublés** (*chambre, studio, appartement*) associant espaces privatifs, espaces collectifs et services collectifs.

**Accompagnement socio-éducatif par un personnel dédié** (*éducateur, conseiller en éducation sociale et familiale...*).

**Conseil de vie sociale obligatoire**, ou autre forme de participation des résidents à la vie collective tels les **conseils de concertation ou les comités de résidents**. Participation des personnes accueillies. Redevance selon la typologie des logements. **Possibilité d'APL**.

### A NOTER

- **Pièces justificatives à vérifier**
- **Trajet domicile / Lieu du travail : 1h30 max.**
- **Les refus injustifiés entraînent une annulation de la demande SIAO ou une fin de PEC (Prise en charge) Hôtel.**

**Il est important de noter** que les critères d'admission et d'accompagnement spécifiques **peuvent varier d'un gestionnaire à l'autre.**